

5052H760/6

827

(1939, 45, 47)

Délégation de signature du Président et des Vice-Présidents pour le cas où ils seraient absents

Délégation de M. GUINAND (Pt)	16. 2.39
Délégation de M. FOURNIER (Pt)	3.45
Délégation de M. BOUTET (V.Pt)	4.45
Délégation de M. BOUTET	1. 8.45
Délégation de M. FOURNIER	2. 8.45
Délégation de M. de TARDE	
Délégation du Pt à M. de TARDE	21. 2.47
Délégation de M. de TARDE	6. 8.47

Délégation du Président à



Je soussigné, René CLAUDON, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M

ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

René Claudon

Claude

Accusé
reçu.

Je soussigné, ~~Le~~ René Claudon, Vice Président
du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Délégué à

M.

ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

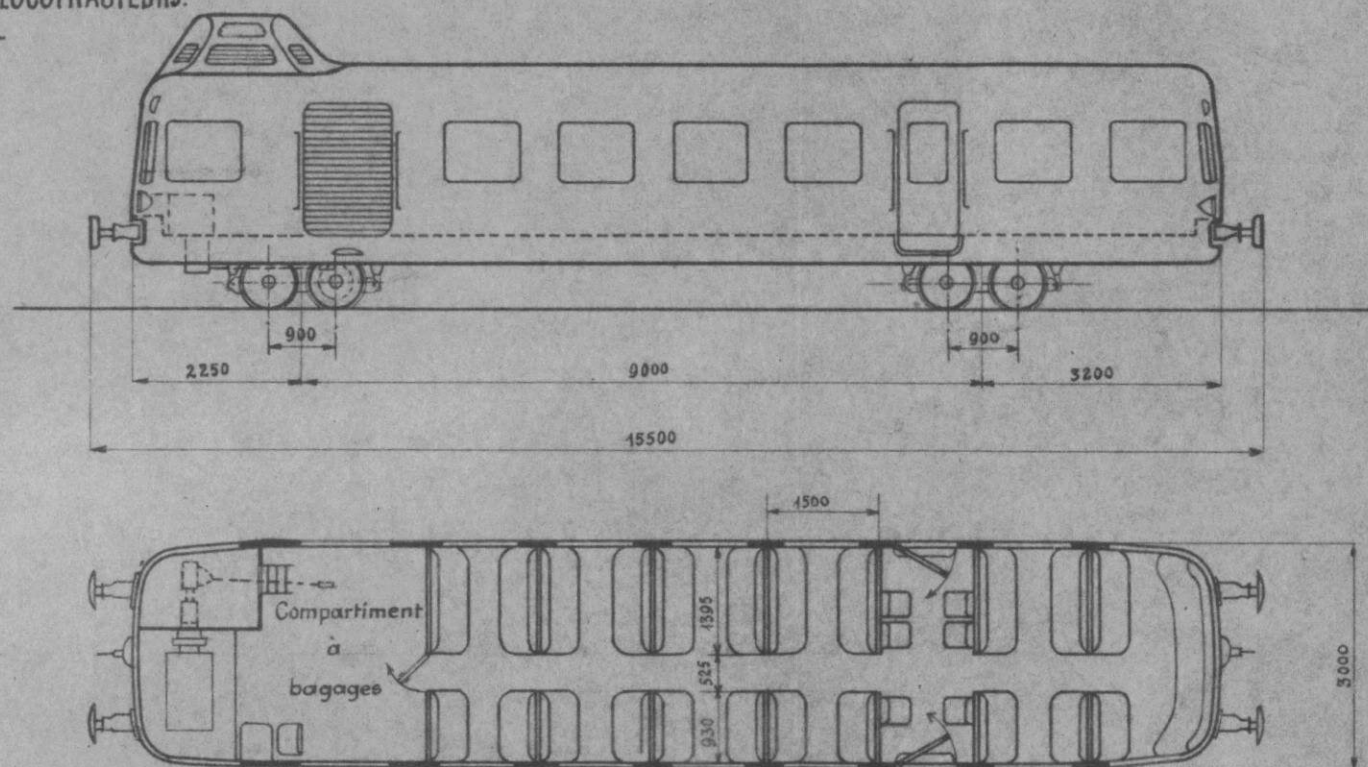
Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1.^{er},
des Statuts.

Paris, le

Programme technique
de reconstitution.

Ch. I - Matériel moteur et roulant.

6°) AUTORAILS ET LOCOTRACTEURS.



Longueur totale	15 ^m , 500
Surface du compartiment à bagages	5 ^{m²} , 4
Charge utile normale du compartiment à bagages	1.500 kg
Nombre de places assises en 3 ^e classe	60
Nombre de places debout en 3 ^e classe	20
Nombre total de places	80
Tare	13 ^T , 8
Poids total en charge	22 ^T
Vitesse maximum	120 km/h.

1 Moteur Diesel de 150 CV
Transmission mécanique.
1 Essieu moteur.

1 exemplaire
sur l'original.

Je soussigné, Louis Armand, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de
fer français,

Délegue à

M. ~~et~~ ou, à son défaut, à M.

Membre du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les acts visés par l'article 15, alinéa 1^{er}, des Statuts.

Paris, le

S.N.C.F.

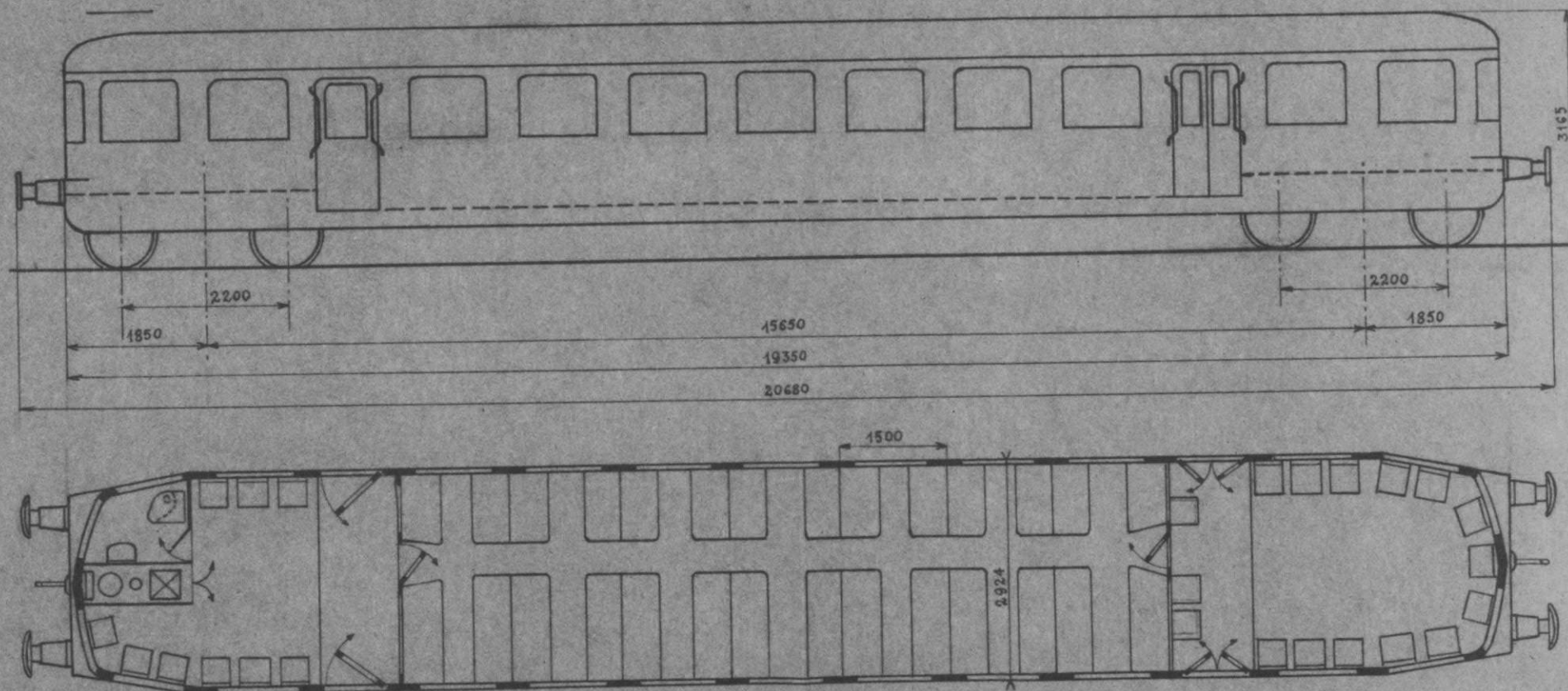
Programme technique
de reconstitution.

REMORQUE POUR AUTORAIL DE 600 CV

Annexe N° 4

Ch.-I- Matériel moteur et roulant

6°) AUTORAILS ET LOCOTRACTEURS



Longueur totale	20 ^m ,680
Surface du compartiment à bagages	8 ^{m²} ,5
Charge utile normale du compartiment à bagages	2.500 kg
Nombre de places assises en 3 ^e classe	70
Nombre de places debout en 3 ^e classe	40
Nombre total de places	110
Tare	15 ^T
Poids total en charge	28 ^T ,875

Je soussigné, Louis ARMAND, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de
fer français,

Délégué à

M. ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

Je soussigné, Louis ARMAND, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de
fer français,

Délegate à

M.

ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

Je soussigné, Louis ARMAND, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de
fer français,

Délègue à

M.

ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

Je soussigné, René CLAUDON, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M

ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

Je soussigné, René CLAUDON, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délégué à

M

ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mon
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

Je soussigné, René CLAUDON, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M

ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mon
lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1^{er}
des Statuts.

Paris, le

voir original au 58241

Je soussigné, Marcel FLOURET, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
français,

Délègue à

M. , ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Bon pour pouvoir

Signé Flouret



avril 1945

Je soussigné Daniel BOUTET, Vice-Président
du Conseil d'Administration de la Société Natio-
nale des Chemins de fer Français,

Délègue à :

M. , ou, à son défaut, à M. ,
Membres du Conseil d'Administration de la Socié-
té Nationale des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en
mes lieu et place, les actes visés par l'article
15, al. 1er des Statuts.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le

mars

1945

R. C. Seine n° 276.448 B

Je soussigné Pierre FOURNIER, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à :

M. , ou, à son défaut à M. , Membres du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Che-
mins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu
et place, les actes visés par l'article 15, al. 1er des
Statuts.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Fournier', is written over two parallel diagonal lines that serve as a signature line.

6 août 1947

Je soussigné, Guillaume de TARDE, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M. MICHEL,

à M. de LAVIT

ou à son défaut

, Membres du Conseil d'Admi-
nistration de la Société Nationale des Chemins de fer français

Pouvoir de signer les actes visés par l'article 15,
alinéa 1er, des statuts.

Bon pour pouvoir

G. de TARDE

6 août 1947

Je soussigné, Guillaume de TARDE, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M. MICHEL ,

ou à son défaut

à M. de LAVIT

, Membre^s du Conseil d'Admi-
nistration de la Société Nationale des Chemins de fer français

Pouvoir de signer les actes visés par l'article 15,
alinéa 1er, des statuts.

Bon pour pouvoir

G. de TARDE

21 Février 1947

Je soussigné, Marcel FLOURET, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,

Délègue à

M. de Tande , ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des Statuts.

Ben Jour Jourdan

Lucie : Flouret

21 Février 1947

Je soussigné, Marcel FLOURET, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,

Délègue à

M. de Tande , ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des Statuts.

Ben Jan Jansen

Lucien Flament

Paris

Je soussigné, Guillaume de TARDE, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer français,

Délègue à

M.

, ou à son défaut à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français,

Pouvoir de signer, en mon absence, et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Signé : de Tard

Paris, le 2 août 1945

Je soussigné, Pierre FOURNIER, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à :

M. ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Signé : FOURNIER.

827
Paris, le 1er août 1945

Je soussigné, Daniel BOUTET, Vice-Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à

M. , ou à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Signé : BOUTET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le

2 août

1945

R. C. Seine n° 276.448 B

Je soussigné, Pierre FOURNIER, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à :

M.

ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Pierre Fournier

2 août

45

Je soussigné, Pierre FOURNIER, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à :

M.

ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Jugie Fournier

Je soussigné, Pierre FOURNIER, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer Français,

Délègue à :

M. ou, à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des Statuts.

14
1^{er} août

1945

Je soussigné, Daniel BOUTET, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer Français,

Délègue à

M. , ou à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Signé Boutet

Je soussigné, Daniel BOUTET, Vice-Président du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins
de fer Français,

Délègue à

M. , ou à son défaut, à M.

Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, alinéa 1er, des
Statuts.

Signé Boutet

avril 1945

Je soussigné Daniel BOUTET, Vice-Président
du Conseil d'Administration de la Société Natio-
nale des Chemins de fer Français,

Délègue à :

M. , ou, à son défaut, à M. ,

Membres du Conseil d'Administration de la Socié-
té Nationale des Chemins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en
mes lieu et place, les actes visés par l'article
15, al. 1er des Statuts.

*Liste
soussignée M. Clouet*

Je soussigné Pierre FOURNIER, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Délègue à :

M. , ou, à son défaut à M. , Membres du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Che-
mins de fer Français,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu
et place, les actes visés par l'article 15, al. 1er des
Statuts.

16 février

39

*M. le Président en l'absence de
ne rien faire et de les envoyer
à signature pour signature de
M. Bouffandeau 1. VIII. 39
Be*

Adj^t

Monsieur le Président,

M. le Président me charge de
vous envoyer copie de la délégation de
pouvoirs qu'il vient de signer pour la
durée de son absence.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de mes sentiments
les plus dévoués.

P. CLOSSET

Monsieur MARLIO

Vice-Président du Conseil d'Administration.-

et M. BOUFFANDEAU, Administrateur

Monsieur le Président,

M. Aurangz est
d'accord avec moi pour estimer que le papier
ci joint suffit à rendre valable la délégation
de signature que vous envisagez de donner
pendant votre prochaine absence.

J'ai mentionné "les actes visés par
l'art. 15, al. 1^{er} des statuts", pensant qu'il
entraîne trois fois vos intentions de déléguer
votre signature d'une manière générale et non
réservée des seuls cas d'opinion que vous pourriez
indiquer verbalement - pour tous les actes délibérés
en Conseil ou en Comité lesquels requièrent
double signature.

13. II. 39

Blond

Vous serez sans doute d'accord pour
que je remette demain de votre part copie
de ce document à M. Martini et à M. Bouffandeau.

13. II. 39
Oui - mais M. Lepi a déjà
eu l'air de mot à M. Bouffandeau.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 16 février

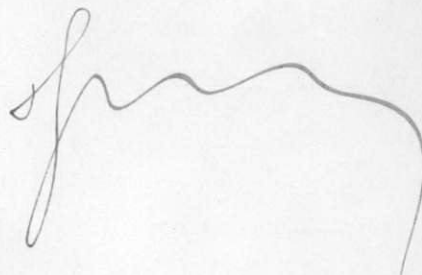
19 39

Je soussigné Pierre GUINAND, Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des Chemins de
fer français,

Délègue à :

M. MARLIO, Vice-Président du Conseil d'Administration de
la Société Nationale des Chemins de fer français,
ou, à son défaut, M. BOUFFANDEAU, Membre du Comité de
Direction,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et
place, les actes visés par l'article 15, al. 1^{er} des Statuts.



16 février

39

Je soussigné Pierre GUINAND, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,

Délègue à :

M. MARLIO, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français,
ou, à son défaut, M. BOUFFANDEAU, Membre du Comité de Direction,

Pouvoir de signer, en mon absence et en mes lieu et place, les actes visés par l'article 15, al. 1^{er} des Statuts.

Signé : GUINAND